



Le 29 janvier 2024

**PREAVIS N° 3 / 2024**  
**RELATIF A LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF**  
**PLACE DE SPORT DES COLLEGES**

\*\*\*\*\*

Aux électrices et électeurs de la Fraction de Commune du Brassus,

La Fraction de Commune du village du Brassus a l'avantage de posséder la parcelle de terrain qui porte le numéro RF 2211. Cet immeuble d'une surface de 4'722 m<sup>2</sup> est totalement affecté en zone d'utilité publique. Le Plan d'Affectation Communal (PACOM) en cours d'approbation ne modifie pas cette affectation, seul le terme change et devient zone affectée à des besoins publics.

Ce terrain a d'autres atouts que son affectation, soit :

- Une topographie "plate" intéressante permettant son exploitation sur la totalité de sa surface
- Une route d'accès proche
- La proximité des divers services, égouts, eau, électricité etc...
- La situation à côté d'un centre scolaire et d'une salle de gym

Une étude pour réalisation d'un parking provisoire pour la Manufacture Audemars Piguet avait été effectuée en 2018, le projet a finalement été abandonné.

Il y a déjà plusieurs mois que le Conseil exécutif travaille sur le projet d'équipement de cette surface. Après plusieurs contacts, visites et études sommaires, nous sommes en mesure de déposer le présent préavis.

Un dossier de mise à l'enquête sera déposé prochainement ; conformément aux exigences de la Commune du Chenit, la demande de permis de construire comprendra la totalité des équipements projetés sur cette parcelle.

Le présent préavis ne porte que sur le premier aménagement que nous désirons réaliser, soit un bâtiment destiné à accueillir différents types de manifestations sportives.

L'étude nécessitait de partir d'une base, notre choix s'est porté sur un dimensionnement permettant de créer 5 terrains de jeu de Boule Lyonnaise, soit un bâtiment de 16.40m x 39.40m pour une surface utile de 646 m<sup>2</sup>.

Première particularité : en regard de la construction traditionnelle, le bâtiment ne sera pas fondé, mais tenu au sol par un système d'ancrage sur un sol préparé par une stabilisation des matériaux du terrain sur une profondeur définie par la nature du sol. Cette technique est de plus en plus utilisée car elle permet d'importantes économies de temps et d'argent.

Seconde particularité : le bâtiment comportera des façades en panneaux sandwich et une couverture métallo-textile, cette nouvelle technologie a fait ses preuves, nous avons pu visiter entre autres le centre équestre à Yverdon qui est réalisé sur ce principe permettant une économie financière non négligeable.

PREAVIS 3 /2024

Selon les renseignements pris auprès des organismes concernés, le versement de subventions peut être envisagé à une hauteur de 30 à 50% du montant des travaux.

Les devis se présentent comme suit :

▪ Etude préalable du terrain	900.00
▪ Etude préalable bâtiment	4'000.00
▪ Relevés et étude d'implantation	8'000.00
▪ Dossier de demande de permis de construire	46'000.00
▪ Emoluments pour permis de construire	3'500.00
▪ Préparation du terrain	137'000.00
▪ Bâtiment	495'000.00
▪ Raccordements, canalisations, goudronnage accès	25'000.00
▪ Appel d'offre, exécution, direction des travaux	30'000.00
▪ Divers et imprévus ~5%	38'000.00
▪ Subventions environ 30%	<u>- 237'400.00</u>
▪ <b>Montant total des travaux, TVA comprise</b>	<b>CHF 550'000.00</b>
	<b>=====</b>

Considérant ce qui précède, le Conseil exécutif de la Fraction de Commune du Brassus prie les électrices et électeurs de bien vouloir délibérer et adopter les conclusions suivantes :

Vu le préavis N° 3 / 2024

Oùï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1/ Alloue dans ce but un crédit de CHF 550'000.00

2/ Autorise le Conseil exécutif à emprunter la somme de CHF 550'000.00

3/ Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif et de l'amortir en 10 ans par le budget de fonctionnement

Le Conseil exécutif